

PROCURATION

Art. 728 § 2 du Code Judiciaire.

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Domicile :
.....

donne par les présentes procuration à :

Nom :

Prénom :

Domicile :
.....

degré de parenté avec le/la soussigné(e) : (*)

aux fins de me représenter devant le Juge de paix de ce canton

à l'audience du

dans l'affaire qui m'oppose à (et)

et éventuellement aux autres audiences subséquentes à la cause.

Fait à,
le

Signature:

(*) Peuvent recevoir une procuration : le conjoint [¹ ou le cohabitant légal]¹ ou un parent ou allié. Ne peuvent recevoir une procuration : cohabitant, amis, voisins, etc.

